

# URBANISME

## Vaucluse

PRÉFÈTE DE LA DRÔME - PRÉFET DE VAUCLUSE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant le 4ème réexamen périodique des réacteurs électronucléaires n° 3 et 4 de l'installation nucléaire de base INB n°88, situés sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du tricastin sur la commune de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX dans la DROME

Les communes concernées sont :

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (siège de l'enquête), PIERRELATTE, LA-GARDE-AD-HÉMAR et SAINT-RESTITUT dans le département de la Drôme, BOLLÈNE, LA-MOTTE-DU-RHÔNE et LAPALUD dans le département de Vaucluse

Par arrêté inter-préfectoral Drôme-Vaucluse, une enquête publique commune d'une durée de 33 jours, est ouverte

du lundi 4 mai 2026 au vendredi 5 juin 2026 inclus

Les rapports comportant les conclusions des réexamens prévus à l'article L.593-19 du code de l'environnement relatifs aux réacteurs n°3 et 4 de l'INB n°88 du CNPE du Tricastin, exploités par EDF à SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, font l'objet de l'enquête publique.

Une fois l'enquête publique achevée, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection tient compte des conclusions de l'enquête publique dans son analyse des rapports de l'exploitant et dans les prescriptions qu'elle prend le cas échéant.

La commission d'enquête est composée de :

- Président : M. Thierry AWENENGO DALBERTO, Architecte, ingénieur, expert énergétique
- Titulaires : Mme Marie-Christine LAMBERT, Enseignante en économie en retraite  
M. Alain VALADE, Cadre de l'Industrie, retraité
- Suppléant : M. Jean-Léopold PONÇON, Retraité de la fonction publique territoriale.

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations et propositions du public, lors des permanences suivantes :

- Lundi 4 mai 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (26)
- Lundi 11 mai 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de LA-GARDE-ADHÉMAR (26)
- Vendredi 15 mai 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de LAMOTTE-DU-RHÔNE (84)
- Mardi 19 mai 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de LAPALUD (84)
- Samedi 23 mai 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de SAINT-RESTITUT (26)
- Mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de PIERRELATTE (26)
- Lundi 1er juin 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de BOLLÈNE (84)
- Vendredi 5 juin 2026 de 14h00 à 17h30 en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (26)

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, comprenant les pièces listées à l'article R.593-62-4 du code de l'environnement, peut être consulté par le public :

- sur support papier aux jours et heures d'ouverture des mairies de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (siège de l'enquête), PIERRELATTE, LA-GARDE-ADHÉMAR, SAINT-RESTITUT (26), BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE et LAPALUD (84),
- en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX,

- sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7156>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier accessible aux jours et heures d'ouverture des mairies précitées,

- par voie électronique : sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7156>,

ou par courriel à l'adresse :

[enquete-publique-7156@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7156@registre-dematerialise.fr)

les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site dédié,

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX Place de Castellane 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, à l'attention du Président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête,

- directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences précitées.

Avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Drôme, Bureau des enquêtes publiques (BEP), 3 boulevard Vauban 26030 VALENCE Cedex 9.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public sur le site dédié à l'enquête publique, en mairies concernées, en Préfecture

de la Drôme (BEP), à la Direction Départementale de la Protection des Populations de Vaucluse (Service prévention des risques techniques cité administrative bât 1 entrée A Avenue du 7ème Génie 84000 AVIGNON) et sur le site internet des services de l'État en Drôme ([www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du CNPE du Tricastin :

M. Patrick MERCIER Chef de Projet

M. Vincent MONIER Sous-Directeur Grand Carénage

Courriel : [enquete-publique-tricastin@edf.fr](mailto:enquete-publique-tricastin@edf.fr)

(EP53545)



MAIRIE D'ANSOIS  
Tél 04 90 09 83 79 - Fax 04 90 09 96 12  
[mairie@ansois.fr](mailto:mairie@ansois.fr)

## AVIS AU PUBLIC

### Enquête publique

portant sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme  
Commune d'Ansois

Par arrêté n°084-218400026-2026041-ANS2026\_04\_A14-AR en date du 14 avril 2026, le maire d'Ansois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ansois.

L'enquête publique se déroulera

du 7 mai au 8 juin 2026 inclus, soit 33 jours consécutifs

Le siège de l'enquête publique est situé à la :

Mairie d'Ansois

29 boulevard des Platanes

84240 ANSOIS

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie d'Ansois.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :

- par voie postale à :

Mairie d'Ansois

à l'attention du commissaire enquêteur,

29 boulevard des Platanes

84240 ANSOIS

- par courrier électronique à : [mairie@ansois.fr](mailto:mairie@ansois.fr)

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles.

Monsieur, Jacques SUBE, commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie d'Ansois, aux jours, dates et heures suivantes :

- jeudi 7 mai de 9h à 11h30

- mercredi 27 mai de 14h à 16h30

- lundi 8 juin de 14h à 16h30

A compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune d'Ansois le rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an. (EP53818)

Legal2digital

ANNONCES - FORMALITÉS - CONFORMITÉ

LE PARTENAIRE ÉCONOMIQUE  
POUR LA PERFORMANCE  
DE VOS MARCHÉS

Legal2digital rassemble  
les marchés de mon territoire  
qui vont booster mon activité

04 91 13 66 24 [appelsoffres@legal2digital.fr](mailto:appelsoffres@legal2digital.fr)